

Maître de conférences associé à mi-temps (H/F)

Identification du poste

Profil : Préparation aux épreuves orales des concours administratifs

Composante de rattachement : IPAG de Strasbourg

Localisation : 7 rue de l'Écarlate - 67000 Strasbourg

Date de prise de fonction : 01/01/2024

Durée : 3 ans Quotité : 50%

Ce poste de maître de conférences associé (MAST) à mi-temps est accessible à toute personne ayant une activité professionnelle dans le domaine de la gouvernance publique et des politiques publiques.

Un MAST à mi-temps doit assurer 96 HTD d'enseignement, auxquelles s'ajoute la mission de responsable de diplômes et d'actions de formation (cf. profil ci-dessous).

Profil enseignant

La personne candidate retenue intégrera l'équipe pédagogiques de l'IPAG de Strasbourg.

La personne candidate retenue dispensera ses enseignements principalement dans le domaine de l'entraînement à l'épreuve professionnelle des concours administratifs. Elle pourra accessoirement assurer des enseignements en gouvernance publique.

Elle effectuera l'intégralité de son service statutaire d'enseignement (soit 96h équivalent TD) au sein de l'IPAG.

Il sera demandé à la personne candidate retenue de participer pleinement à la vie et au fonctionnement de l'IPAG et d'assister le Directeur dans ses missions.

Missions associées

La personne candidate retenue occupera la fonction de responsable de la Licence d'Administration Publique ou du Master 1 d'Administration Publique. À ce titre, il devra gérer l'équipe pédagogique de la formation concernée.

Elle sera **responsable de la Prépa à Temps réduit** (concours administratifs internes de catégorie A). La personne retenue assurera la pérennité et le développement de la Prépa à Temps réduit dont elle aura la charge. Il s'agira notamment d'innover pour stabiliser le nombre d'étudiants fluctuant d'une année sur l'autre. De plus, elle devra analyser et si besoin mettre en œuvre la possibilité d'étendre la prépa TR aux concours de catégorie B.

Elle participera activement à la recherche de stages dans les administrations : stages d'un mois en M1 et/ou de 3 à 6 mois en M2.

Identification du poste

La personne retenue aura en charge le développement et le suivi de l'aide au pilotage de l'IPAG.

Expériences requises :

- Une expérience professionnelle d'au moins six ans en tant que cadre dans la fonction publique ou la gestion de politiques publiques
- Une expérience en management public
- Une expérience d'au moins trois ans en tant que chargé de cours

Informations complémentaires

Enseignement et missions associées

Lieu(x) d'exercice : IPAG de Strasbourg

Nom du directeur : Christophe TOURNU

Email : christophe.tournu@unistra.fr

URL: <https://ipag.unistra.fr>

Contrat

Contrat à durée déterminée de 3 ans, renouvelable

N.B. : Toute cessation d'activité professionnelle principale entraîne de plein droit la cessation du contrat d'association au terme de l'année universitaire en cours.

Conditions d'accès

Exercice réel et confirmé d'une activité professionnelle (autre qu'une activité d'enseignement), en rapport direct avec la discipline concernée, qui permet de justifier de moyens d'existence réguliers, depuis au moins trois ans. Pendant la durée du contrat, une vérification annuelle sur la poursuite de l'activité principale est effectuée.

Un mandat public électif ne constitue pas une activité professionnelle principale.

Les agents publics exerçant dans un établissement d'enseignement ou de recherche ne peuvent être nommés enseignants associés à mi-temps.

L'exercice des fonctions de professeur des universités associé est incompatible avec l'exercice d'une fonction parlementaire.

Constitution du dossier de candidature

Pour candidater, veuillez adresser les documents ci-dessous, obligatoirement par courriel et avant le **27 novembre 2023**, à l'attention de Mme Caroline VOLZKE (c.volzke@unistra.fr) :

- Fiche de renseignements (à télécharger et compléter)
- Lettre de candidature
- Curriculum vitae détaillé
- Copie du diplôme le plus élevé en rapport avec l'emploi
- Copie de la pièce d'identité
- Attestation sur l'honneur de ne pas effectuer d'enseignements dans un autre établissement public d'enseignement ou de recherche

- Attestation d'emploi et de salaire dûment complétée, délivrée par l'employeur principal et/ou l'expert-comptable
- Fiches de paie de janvier et décembre des 3 dernières années + dernier bulletin de salaire
- Avis d'imposition sur le revenu des 3 dernières années
- Documents spécifiques liés à l'activité professionnelle (voir liste des pièces à fournir mentionnée sur la fiche de renseignements)